

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAUDREUILLE (31 250)

Séance du : Jeudi 10 Avril 2025

Convocation du : 28 Mars 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq et le Dix Avril à 20h30,

Le Conseil Municipal de la commune de VAUDREUILLE (31250) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, **sous la présidence de Mr Jean LAGOUTTE, Maire.**

Etaient présents : Lilian GARAUD, Véronique HAYANI, Elodie FABRE, Jacqueline BENEZET, Bernard OLIFIRENKO, Jérôme CAMPOS, Corinne MORENO.

Était absent : -----

Corinne MORENO a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le maire demande à son conseil d'ajouter 1 point à l'ordre du jour :

- Extension de l'éclairage public Chemin du Griffoul

Les membres du conseil autorisent l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du 25 Mars 2025
- Approbation du CFU 2024 de la commune
- Affectation des résultats 2024
- Votes des taxes directes 2025
- Votes des subventions 2025 aux associations
- Vote du budget primitif 2025 de la commune
- Plan de financement projet pare ballon pour le city jeux



Monsieur le maire soumet à l'approbation de l'assemblée générale le procès-verbal de la séance du 25 Mars 2025.

Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

Délib 10/2025 : Approbation du Compte Financier Unique 2024

Vu le guide du compte financier unique établi par la Direction Générale des collectivités locales et la Direction Générale des finances publiques. La commune de Vaudreuille fait partie désormais des communes ayant adopté le compte financier unique pour l'exercice 2024. C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Le CFU exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Vu le rapport du CFU 2024 présenté par Sandrine ROUANET, secrétaire de mairie, les comptes ci-dessous sont arrêtés :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULÉ
RECETTES	523 549.82€	298 750.83€	822 300.65€
DEPENSES	534 814.80€	275 816.21€	810 631.01€
RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTÉS	3 841.55€	3 941.86€	7 783.41€
DIFFÉRENCE RESTES RÉALISER	12 873.00€	0	12 873.00€
RÉSULTAT CUMULÉ	5 449.57€	26 876.48€	32 326.05€

Déclare que le CFU 2024 dressé par le comptable sera visé et certifié ultérieurement. Il devra être conforme et n'appeler ni observation, ni réserve de sa part.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, OUÏ L'EXPOSE DU MAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITÉ**
Par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

APPROUVE à l'unanimité le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Vaudreuille

Délib 11/2025 : Affectation des résultats

Après avoir examiné le Compte Financier Unique 2024, statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte financier unique 2024 de la commune de Vaudreuille fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 26 876.48€**

Le maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice précédent du signe + (excédent) ou - (déficit) 22 934.62 €

B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte financier unique, précédent du signe + (excédent) ou - (déficit) 3 941.86 €

C Résultat à affecter
= A+B (hors restes à réaliser) 26 876.48 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement -7 423.43 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) 12 873.00 €

Besoin de financement F =D+E 0.00 €

AFFECTATION = C =G+H 26 876.48 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 0.00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2) 26 876.48 €

DEFICIT REPORTÉ D 002 (5)

0.00 €

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, OUÏ L'EXPOSE DU MAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITÉ**

Par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

APPROUVE l'affectation des résultats 2024 comme présenté ci-dessus.

Délib 12/2025 : Vote des taux TFB, TFNB et TH 2025

Le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH).

En conséquence, le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir en 2025 comme suite les taux au niveau de ceux de 2024.

TAXES	Taux 2024 (rappel)	Proposition pour 2025
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	31.26	31.26
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	44.27	44.27
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)	17.63	17.63

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, OUÏ L'EXPOSE DU MAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITÉ**

Par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

DECIDE de maintenir les derniers taux votés soit pour 2023 les taux suivants :

- **Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 31.26%**
- **Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 44.27%**
- **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 17.63%**

Délib 13/2025 : Attributions des subventions aux associations pour 2025

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions aux associations de la commune pour 2025.

Cependant dans le cas où une association ne ferait aucune manifestation sur l'année 2025, la commune se réserve le droit de ne pas verser la subvention.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, OUÏ L'EXPOSE DU MAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITÉ**

Par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

ACCORDE les subventions aux associations, au titre de l'exercice 2025, dès lors qu'une manifestation serait faite au cours de l'année et à la condition de recevoir les statuts et les bilans détaillés.

DECIDE d'attribuer les subventions, comme suit :

ACCA VAUDREUILLE : 100.00€
 COMITE DES FÊTES : 1500.00€
 ESTIVAUDREUILLE : 1500.00€
 FNACA REVEL 150.00€
 LES AMIS DE L'ECOLE 1250.00€
 LES AMIS DE LA CHAPELLE 400.00€
 CLES 100.00€

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget à l'article 65748/65.

Délib 14/2025 : Vote du budget primitif 2025 de la commune

Monsieur le maire présente aux membres de son conseil le projet de budget de la commune pour l'année 2025.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	103 328.00€	70 PRODUITS DE GESTION COURANTE	6 400.00€
012 CHARGES DE PERSONNEL	118 494.00€	73 IMPOTS ET TAXES	222 399.00€
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	36 800.00€	74 DOTATIONS	65 415.52€
66 CHARGES FINANCIERES	655.00€	75 AUTRES PRODUITS	5 567.00€
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	500.00€	77 OPERATIONS EXCEPTIONNELLES	490.00€
014 ATTENUATION DE PRODUITS	40 500.00€	002 EXEDENT ANTERIEUR REPORTE	26 876.48€
042 Transfert entre sections	0.00€	76 PRODUITS FINANCIERS	5.00€
TOTAL	327 153.00€	TOTAL	327 153.00€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
001 DEFICIT	7 423.43€	001 EXCEDENT	0€
EMPRUNTS (CAPITAL)	13 880.00€	AFFECTATION DE RESULTAT	0€
ACQUISITION DIVERSES	2 894.00€	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	26 876.00€
PIETONNIER EN SALVAN	18 500.00€	PIETONNIER EN SALVAN	5 550.00€
TRAVAUX BATIMENTS PUBLICS	5 000€	TRAVAUX BÂTIMENTS PUBLICS	8 948.00€
POOL ROUTIER	55 043.00€	POOL ROUTIER	12 702.00€
RESTAURATION LA CHAPELLE	349 473.00€	RESTAURATION DE LA CHAPELLE	356 382.00€
ACHATS MATERIELS	16 000€	ACHATS MATÉRIELS	6 400.00€
AMENAGEMENT VOIRIE ET RESEAUX	2 996.00€	TRANSACTION TERRAIN	10 000.00€
AMENAGEMENT CITY JEU	5 000.00€	AMENAGEMENT CITY JEU	1 260.00€
CREATION BISTRO EPHEMERE	4 053.00€	CIMETIERE	1 443.00€
AMENAGEMENT SENTIER DE RANDO	2 334.72€	AMENAGEMENT SENTIER DE RANDONNÉE	500.00€
TOTAL	482 597.15€	TOTAL	482 597.15€

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, OUÏ L'EXPOSE DU MAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A LA MAJORITÉ**

Par 5 voix pour, 3 voix contre et 0 abstention

APPROUVE le budget primitif 2025 de la commune.

AUTORISE le maire à transmettre tous les documents budgétaires au comptable de Revel et à la Préfecture de la Haute Garonne.

SOLLICITE le Département de la Haute Garonne, la Région Occitanie et l'État pour l'obtention des subventions dans le cadre des opérations d'investissements présentes au budget tels que présenté.

Délib 15/2025 : Plan de financement projet d'achat d'un pare-ballons pour le City Jeu d'En Salvan

Le Maire expose aux membres de son conseil que les riverains situés à proximité du City jeu d'En Salvan reçoivent malencontreusement les ballons dans leurs jardins. Cela engendre des nuisances et des problèmes de sécurité.

Monsieur le maire présente les devis de la société SPTM, qui a installé cette aire de jeu :

- Devis n° 2025-0312 d'un montant de 2 800.00€HT matériel sans pose
- Devis n°2025-0119 d'un montant de 3 500.00€HT matériel et pose

LE CONSEIL MUNICIPAL, OUÏ L'EXPOSE DU MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE

Par 7 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

APPROUVE la pose d'un pare-ballons au City Jeu d'En Salvan

DECIDE de choisir le devis d'un montant de 3 500.00€HT de la Société SPTM

SOLLICITE auprès du Département une subvention suivant le plan de financement suivant :

Coût total : **100%** **3 500.00€**

Département **40%** **1 400.00€**
Fonds propre (commune) **60%** **2 100.00€**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférant à ce dossier.

Délib 16/2025 : Extension de l'éclairage public sur le Chemin du Griffoul

Monsieur le maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 07/01/2025 concernant l'extension de l'éclairage public sur le Chemin du Griffoul – réf 2BV23, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Fourniture et pose d'une console acier galvanisé 0° 1.5m sur poteau béton existant.
- Fourniture et pose d'un lanterne type Axia comatelec ou équivalent 30W 2700k RAL 900 AKZO gris sablé y compris le coffret coupe-circuit.
- Abaissement de puissance à programmer 60% pendant 7h.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à charge de la commune se calculerait comme suit :

Part SDEHG	377€
TVA	149€
Part restant à charge (estimation)	419€
Total	945€

Afin de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, OUÏ L'EXPOSE DU MAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITÉ**
Par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

APPROUVE le projet présenté.

DECIDE de couvrir la part restant à charge pour la commune sur ses fonds propre imputée à l'article 65568 de la section de fonctionnement du budget communal 2025.

AUTORISE le maire signer tout documents afférents à ce dossier.

Mot du Maire :

Fête Rigaud de Vaudreuil : Il sera organisé un repas le samedi soir + guinguette ouverte pour une capacité de 300 personnes. Il faudra louer un chapiteau (normalement prise en charge mairie). L'entrée sera gratuite car restauration sur place payante (buvette tenue par le Comité des fêtes).

Container poubelles entrée du village : la caméra installée par le SIPOM a malheureusement été volée.

Piétonnier En Salvan : projet en attente d'une nouvelle enquête de voisinage plus formelle.

Mots des Adjoints :

Lilian GARAUD

Chutes d'arbres : lors des forts vents, des arbres sont tombés sur la commune. Les agents municipaux ont évacué un arbre tombé sur le piétonnier des Mailloles issue de la parcelle d'un riverain. Est-ce normal ?

La Ruine : La parcelle appartenant à la Communauté de communes depuis laquelle un arbre est tombé possède des arbres en mauvais état. A suivre.

Entretien des fossés : Nous avons votés précédemment l'entretien complet des fossés des personnes de + de 70ans mitoyens des chemins communaux. Nous ne le faisons pas.

Piétonnier En Salvan : On a un devis mais on attend une mise en concurrence sur la peinture voirie, signalisations.

Démission : Après avoir demandé à Mr Le Maire pourquoi le projet d'extinction nocturne de cœur de nuit à 5000€ proposé par la commission travaux n'était pas au budget ? (Mr Le Maire refuse ce projet). Après avoir voté contre un budget qui amène des prévisions budgétaires d'environ 400 000€ (pour une cout cumulé total de 1 000 000€) pour les travaux de la Chapelle, annonce vouloir également tout comme Véronique HAYANI déposer sa démission.

Véronique HAYANI

Démission : L'adjointe nous annonce son souhait de démissionner. Pour elle beaucoup de sujets apportés par les élus ne sont pas pris en considération. Elle aimerait également que la commune investisse plutôt dans ce qui lui semble essentiel à savoir la sécurité, la voirie publique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le Maire
Jean LAGOUTTE

le Secrétaire de séance
Corinne MORENO